

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 JANVIER 2018

2018/14 - RYTHME MA BIBLIOTHEQUE, DISPOSITIF DE LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE POUR UNE ADAPTATION ET L'AMÉLIORATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MÉDIATHEQUE L'ODYSSÉE

Dans le cadre de sa compétence « réseau d'équipements culturels » et de la mise en œuvre de la délibération cadre n°12C0647 pour une politique métropolitaine de développement et d'animation du service public de lecture, d'information et de documentation, la Métropole Européenne de Lille (M.E.L) a, par délibération n°17C00897 du 19 octobre 2017, voté la mise en place du dispositif « Rythme ma bibliothèque » qui a vocation à accompagner les communes du territoire volontaires pour améliorer l'accessibilité horaire de leur(s) bibliothèque(s) municipale(s).

Ouverte en 2001, l'Odyssee s'est aussitôt démarquée grâce à son ouverture le dimanche matin. Forte de sa bonne implantation dans la métropole, de ses bons taux de fréquentation et de sa volonté de répondre au mieux aux attentes des usagers, la Commune associée de Lomme s'est engagée dans l'étude portée par la M.E.L en 2016 concernant les horaires d'ouverture en médiathèque.

Cette étude a recensé les attentes des usagers et des non usagers, ainsi que l'avis du personnel sur les horaires et les services offerts.

Les demandes portent sur le début de soirée, une continuation d'ouverture lors des vacances scolaires d'été ainsi qu'une possibilité d'accès à la médiathèque beaucoup plus étendue.

Nous proposons donc une expérimentation d'extension des horaires d'ouverture d'un an renouvelable et adaptable après un bilan.

- Ouverture de l'Odyssee, le jeudi soir de 18 h 00 à 20 h 00 hors vacances scolaire
- Ouverture de l'Odyssee pendant tout l'été sur un horaire 14 h 00 – 18 h 00 du mardi au samedi inclus. Mise en place d'un dispositif Open +, qui permet l'accès à une partie de la médiathèque sécurisée en dehors de nos heures d'ouverture
- Mise en place d'un distributeur de documents. Dispositif qui permet aux usagers de retirer leurs documents au préalable réservés pendant les horaires étendus de la médiathèque

L'ensemble de ces solutions répond aux mieux aux attentes exprimées lors de l'étude de la M.E.L et bénéficie donc d'une prise en charge de 70%, après convention, pour l'ensemble des coûts RH sur trois ans ainsi que pour le matériel Open + et distributeur de documents, hors taxes.

Le budget prévisionnel de l'opération :

Fonctionnement :	
Extension des horaires d'ouverture, coût RH :	18 000 €
Investissement :	
Solution Open +, accès étendu de la médiathèque	15 212 € 25 HT
Mise en place d'un distributeur de documents	11 643 € 74HT
Total matériel	26 855 € 99 HT

.../...

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **DÉCIDER** d'adhérer au dispositif « Rythme ma bibliothèque »
- ◆ **AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer la convention avec la M.EL et à engager les démarches de demande de subventions auprès de la M.E.L
- ◆ **IMPUTER** les dépenses au chapitre 21 – Article 2135 – Fonction 33 – Opération n° : 2393 - code service NEK
- ◆ **INSCRIRE** les recettes en fonctionnement : Opération 984 : Chapitre 74 fonction 321 article 7475 en NEK, et en investissement RFID en AP – Opération 2393 : Chapitre 13 fonction 33 article 13251 en NEK

ADOPTE A LA MAJORITE,

Contre : Mme ACS - M. HENRI - M. NIEUVIART - M. CAUX.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme